

20 juillet 2006

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**TAYNINH**  
(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 18 juillet 2006, reçu le 19 juillet, la société Unibail Holding (5, boulevard Malesherbes, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 juillet 2006, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50% et 2/3 du capital et des droits de vote de la société SOCIETE DE TAYNINH, et détenir 2 585 235 actions SOCIETE DE TAYNINH représentant autant de droits de vote, soit 78,34% du capital et 78,25% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition hors marché de 2 516 017 actions SOCIETE DE TAYNINH, par Unibail Holding auprès de FBT (cf. D&I 206C1488 en date du 20 juillet 2006) et de 69 218 actions SOCIETE DE TAYNINH auprès de Candel & Partners.

- 2 - Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

"Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, Unibail vous informe par la présente qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois à venir les objectifs suivants.

Il est précisé qu'Unibail agit seule et n'agit pas de concert avec un tiers.

**Poursuite des acquisitions d'actions de la SOCIETE DE TAYNINH :**

Unibail a déposé ce jour auprès de l'Autorité des marchés financiers une offre publique d'achat simplifiée à destination des actionnaires minoritaires de SOCIETE DE TAYNINH, par laquelle elle se portera acquéreur sur le marché de toutes les actions présentées à la vente (l'"offre") (2).

Par ailleurs, Monsieur Allan Green et Consellior, société détenue à 91,25% par Monsieur Allan Green, détenant respectivement 16 945 et 24 250 actions SOCIETE DE TAYNINH, ont remis à Unibail des promesses d'apport prévoyant que Monsieur Allan Green et Consellior apporteront leurs titres à l'offre.

Unibail détiendra ainsi, après apport de Monsieur Allan Green et de Consellior de leurs titres à l'offre, 79,6% du capital et 79,5% des droits de vote de SOCIETE DE TAYNINH.

**Désignation des membres du conseil d'administration :**

Le conseil d'administration de SOCIETE DE TAYNINH, qui s'est réuni le 12 juillet 2006, a modifié sa composition pour tenir compte de la nouvelle configuration de l'actionnariat de SOCIETE DE TAYNINH.

Ainsi, le conseil d'administration a procédé, à effet à compter du 17 juillet 2006, à la cooptation de Madame Catherine Pourre, de Monsieur David Zeitoun et de Monsieur Bernard Fournier-Airaud en qualité d'administrateurs en remplacement de Monsieur Delbos, de Monsieur de la Vallée de Rarecourt de Pimodan de la Grandière et de Monsieur Daru qui ont présenté leur démission.

La cooptation de ces administrateurs sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale mixte des actionnaires de SOCIETE DE TAYNINH, conformément à l'article L. 225-24 du code de commerce, qui se tiendra au plus tard le 15 octobre 2006.

Par ailleurs, Monsieur Michel Alexandre a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration de SOCIETE DE TAYNINH à effet au 18 juillet 2006 et la Société Financière de Tayninh a démissionné de ses fonctions d'administrateur à effet au 18 juillet 2006.

Le document de référence de la société SOCIETE DE TAYNINH pour l'exercice 2005 n'ayant pas encore été enregistré par l'AMF à la date de prise de contrôle de SOCIETE DE TAYNINH par Unibail, il a été convenu que Monsieur Allan Green continuerait d'exercer son mandat de directeur général de SOCIETE DE TAYNINH, jusqu'à la première des deux dates suivantes : (a) à la date de l'enregistrement par l'Autorité des marchés financiers du document de référence de la société pour l'exercice 2005 ou (b) le 15 septembre 2006.

Le conseil d'administration qui s'est réuni le 12 juillet 2006 a décidé que tant que Monsieur Allan Green continuerait d'exercer ses fonctions de directeur général, Madame Catherine Pourre exercerait les fonctions de directeur général délégué et Monsieur Bernard Fournier-Airaud exercerait les fonctions de président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a également décidé qu'à compter de la fin des fonctions de directeur général de Monsieur Allan Green, Madame Catherine Pourre exercerait les fonctions de président directeur général de SOCIETE DE TAYNINH (les fonctions de président du conseil d'administration de Monsieur Bernard Fournier-Airaud prenant fin à cette date). A compter de cette date, les fonctions de président et de directeur général seront donc assumées par une seule et même personne, contrairement à la situation actuelle.

#### Conseil d'administration de SOCIETE DE TAYNINH :

Composition actuelle du conseil d'administration :

- M. Bernard Fournier-Airaud (président) ;
- M. Allan Green (directeur général) ;
- Mme Catherine Pourre (directeur général délégué) ;
- M. David Zeitoun.

Composition du conseil d'administration à compter de la fin des fonctions de Monsieur Allan Green :

- Mme Catherine Pourre (président directeur général) ;
- M. Bernard Fournier-Airaud ;
- M. David Zeitoun.

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 3 300 000 actions représentant 3 304 025 droits de vote.

(2) Cf. D&I 206C1460 du 18 juillet 2006.